

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Mars 1875.

Chronique générale.

Ainsi qu'on le prévoyait, M. d'Audiffret-Pasquier a été nommé président de l'Assemblée.

Voici le résultat du dépouillement :

Nombre de votants,	598
M. d'Audiffret-Pasquier,	418
M. Martel,	30
M. de Laboulaye,	8
Bulletins blancs,	430
Voix perdues,	42

L'élection d'un vice-président aura lieu aujourd'hui.

Les cent trente bulletins blancs proviennent de l'extrême droite, des bonapartistes et d'une fraction de la droite modérée ; et les trente-huit voix Martel-Laboulaye, de l'entourage immédiat de M. Thiers. Ainsi gauche, extrême gauche et majorité du centre gauche, sont restés fidèles à la politique de modération et de conciliation suivie par elles depuis quelque temps.

* *

MM. Léon Say et Dufaure ont énergiquement blâmé la déclaration de M. Buffet. Ils l'ont trouvée banale.

Ces messieurs font tous leurs efforts pour l'expliquer et la justifier ; ils prétendent qu'elle ne devait pas être plus énergique, et qu'eux-mêmes ne devaient pas exiger dans une déclaration ministérielle une sorte de revanche du 24 mai.

* *

La séance tenue par l'Union républicaine a été des plus orageuses ; MM. A. Grévy, Lenoël, Pascal Duprat, ont violemment reproché à M. Gambetta sa nouvelle attitude, ainsi que son parti-pris de faire toutes les concessions absolument contraires à tous ses principes républicains.

On lui reproche d'être le partisan « d'un stathoudérat et d'être prêt à accepter un duc quelconque comme président de sa République athénienne. »

La gauche aurait voté tout entière pour M. Jules Grévy, s'il avait accepté la candidature.

* *

On assure que M. Casimir Périer n'a jamais refusé d'être porté à la présidence.

* *

M. Warnier, député de l'Algérie, vient de mourir subitement.

* *

M. Pradié vient d'adresser à divers journaux la lettre suivante :

« Monsieur,

» Permettez-moi, dans l'intérêt du parti conservateur, de compléter les réflexions qui ont fait l'objet de mes précédentes lettres.

» Je disais, dans ces lettres, que la pensée dominante du parti conservateur dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée devait être non de se diviser, mais de s'unir. Depuis la déclaration du gouvernement, ce besoin d'union est devenu une question de sa-

lut public. C'est en effet le seul moyen de replacer le maréchal à la tête des conservateurs, en le dégageant de ses compromettants alliés.

» La déclaration de M. Buffet est un cri de détresse. Le maréchal, se sentant mal à l'aise entre les mains de ses alliés, vient de faire un appel à tous les conservateurs de bonne volonté de tous les groupes de l'Assemblée. Que tous les conservateurs, au lieu de se diviser, se groupent donc pour le dégager.

» La situation diffère de tout au tout depuis la déclaration. Avant la déclaration, il semblait qu'il fallait se préparer pour combattre le gouvernement. Depuis la déclaration, il faut s'unir pour l'aider à se replacer à la tête du parti conservateur. La chose sera difficile, mais elle n'est pas impossible. En tout cas, c'est un honneur et un devoir de la tenter. Car qu'arriverait-il si les gauches restaient maîtresses du gouvernement ? Avec son appui, ou tout au moins sa neutralité, elles se débarrasseraient aisément, aux prochaines élections, du centre droit ou des orléanistes. Les gauches les caressent en ce moment pour le faire servir de planche, mais avec l'arrière-pensée de rester les maîtresses du terrain, sous la direction, hélas ! des plus violents, une fois qu'ils auront la victoire.

» C'est donc un devoir, depuis la déclaration, d'encourager le centre droit à revenir à nous, au lieu de l'affaiblir et de le livrer à ses ennemis en le divisant ; c'est de l'aider à se dégager de ses alliés dangereux ; c'est de dégager ainsi le gouvernement ; c'est enfin de ne tenter l'aventure de la dissolution que lorsqu'on aura replacé le maréchal à la tête du parti conservateur. Pour y réussir, il faut le concours de tous les hommes de bien de tous les groupes. Il ne s'agit plus, en effet, aujourd'hui d'une question de parti, mais, hélas ! d'une question de salut public.

» Ai-je besoin d'ajouter que, depuis la déclaration du gouvernement, je me suis tenu en dehors de tout projet de constituer une nouvelle réunion ? Je pense, au contraire, qu'à partir de ce jour toutes les réunions conservatrices devraient, dans une pensée de salut public, se fondre en une seule, ou tout au moins se concerter en se plaçant franchement et loyalement, en vue des élections, sur le terrain constitutionnel.

» Agréer, etc.,

» P. PRADIÉ,
» Député de l'Aveyron. »

On le voit, M. Pradié reprend son œuvre d'union, et certes nous louons son dessein.

Mais nous disons qu'il est temps, grand temps de reconnaître que l'union se subordonne nécessairement à des convictions sans lesquelles elle n'est qu'un vœu stérile.

Ce qu'on appelle l'union conservatrice n'implique aucune idée d'accord dans les opinions ni dans la conduite ; et c'est ce qui fait l'inutilité des efforts de conservation tentés par des opinions disparates.

C'est aussi ce qui montre combien il a été malheureux qu'on ait rompu la grande unité du parti vraiment conservateur en l'assimilant à dix catégories de partis hétérogènes sous l'appellation vague de partis conservateurs.

Conservateurs ! Tous les partis sont conservateurs. L'impérial est conservateur ; l'orléaniste est conservateur ; le républicain est conservateur ; le communal n'est-il pas aussi conservateur ? Il est conservateur dès

qu'il est maître, car il pose des sentinelles au coin des rues pour qu'on ne touche pas aux ruines qu'il a faites.

Nous nous laissons piper par des mots, et les idées disparaissent.

* *

Le *Journal des Débats* emprunte ce qui suit à la correspondance du *Times* :

« Le projet de loi sur la presse est rédigé. Il se distingue de la législation précédente par les précautions qu'il prend contre les dangers auxquels les mandements de certains évêques exposent le pays. Tout en respectant les libertés garanties par le concordat, le projet tend à contenir cette liberté dans des limites plus étroites et à interdire la publication sans autorisation des mandements par tout autre moyen que l'affichage à la porte des églises et la lecture en chaire. Outre cette disposition spéciale, le projet emprunte des dispositions aux lois sans nombre sur la presse qui sont tombées en désuétude. »

Nous ne supposons pas que le *Journal des Débats* lui-même, quelque désir qu'il en ait, puisse admettre comme sérieuses de telles informations. En ce qui nous concerne, et sans rien savoir d'ailleurs du projet nouveau qui doit régir la presse, nous ne craignons pas d'y opposer le démenti le plus formel, car de telles dispositions, si le ministère actuel n'y devait pas répugner, ne tiendraient pas contre les censures de l'Eglise, laquelle saurait défendre, en France comme ailleurs, et même contre le pouvoir s'il devenait persécuteur, son imprescriptible liberté.

* *

On lit dans l'Union :

Nous signalions hier les persécutions exercées contre les carlistes sur notre frontière pyrénéenne.

Aujourd'hui nous avons à dénoncer un fait des plus graves et qui montre à quel point les devoirs de la neutralité sont enfreints par le gouvernement au profit de la cause alphonstiste.

Par une lettre écrite de Cette, nous apprenons que :

2 pièces de canon avec affûts,
2,000 projectiles,

400 quintaux de poudre viennent d'être expédiés de cette ville à Bourg-Madame.

Le gouvernement de Madrid a obtenu du gouvernement français libre passage pour ces canons et ces approvisionnements destinés à la place de Puycerda qui, étant bloquée par les carlistes, ne peut être ravitaillée du côté de l'Espagne.

Nous ne craignons aucun démenti. Le fait est d'une certitude absolue ; nous le livrons à l'appréciation des honnêtes gens de tous les partis.

* *

On écrit de Bayonne :

« Lundi dernier, un violent incendie a éclaté dans les landes communales d'Hasparren, gros bourg du pays basque. Plus de 600 hectares de landes, bois, fougères, sont devenus la proie des flammes.

» Des points élevés de la route de Biarritz, c'est-à-dire à 30 kilomètres environ du foyer de l'incendie, on apercevait distinctement cet immense brasier dont les lueurs rougeâtres couraient sur les flancs des montagnes.

» Les dommages n'ont pu être encore évalués, même approximativement.

* *

On parle d'établir au palais de la Bourse, où se trouve déjà un bureau télégraphique, le point central de l'installation de la télégraphie militaire. L'organisation générale du service militaire télégraphique est en ce moment à l'étude au ministère de la guerre. Cette organisation sera calquée sur celle employée par les armées allemandes pendant la guerre de 1870.

Etranger.

ESPAGNE.

Trahison de Cabrera.

Les journaux demandent ce que c'est que l'aventure du général Cabrera. En voici le détail et les preuves, que nous tenons, hélas ! de M. Cabrera lui-même. La proclamation ci-après et le *convenio* qui l'accompagne sont partis de Paris pour Madrid. Don Alphonse se chargera de les faire parvenir à destination. Il n'ira pas les porter en personne !

M. Cabrera, d'accord avec le gouvernement de Madrid, se déclare chef de l'armée carliste et la livre suivant les conventions approuvées. Il explique ses motifs dans une déclamation où les arguments qui servent en ces occasions sont fort peu rajeunis.

Proclamation au parti carliste.

Je dois et désire expliquer à mon parti l'acte volontaire, spontané et patriotique que je viens d'accomplir en reconnaissant pour roi d'Espagne don Alphonse XII ; plaçant comme soldat la loyauté avant tout, je vais le faire avec une entière franchise...

DIEU et PATRIE et ROI, dit notre bannière. Dieu d'abord, puis la Patrie, enfin le roi. Oublier Dieu, détruire sa patrie pour un roi, c'est déchirer en lambeaux notre bannière, ce n'est pas là ce que je ferai ; comme catholique, comme Espagnol, je ne puis le faire, et parce que la religion et la patrie réclament impérieusement la paix, et parce que la Providence dans ses hauts desseins l'exige...

Je remplis le devoir d'une abnégation féconde avec une conviction profonde, et en acceptant un fait accompli, en reconnaissant don Alphonse XII pour roi, je dépose entre ses mains, pour qu'il le garde et l'honore, le drapeau que j'ai toujours défendu et qui porte inscrits les principes sacrés de de notre sainte cause.

Je n'écrirai point ici le chapitre des fautes commises ; je n'opposerai pas aux insultes, aux calomnies, aux indignités dont j'ai été l'objet, d'amères critiques ou des accusations raisonnables. En tout ce qui se passe je vois un grand malheur, et mon cœur est trop noble pour ne pas respecter l'infortune de mon parti.

Les mêmes causes qui, en 1839 et 1848, ont brisé nos efforts, ont reparu en 1875. Devons-nous toujours soutenir cette lutte sourde, entretenir ce germe de discorde qui condamne notre patrie à un éternel martyre ? Devons-nous prêcher la charité sur des cadavres ? Devons-nous fonder l'ordre sur le désordre ?...

Notre cause a toujours compté d'héroïques soldats, de sublimes martyrs, d'admirables sacrifices ; pourquoi n'avons-nous pas triomphé ?

Permettez-moi de garder un respectueux silence. Mais sur ma parole de *caballero* et

de soldat, croyez-moi, je connais les causes (de cet insuccès); et parce que je les connais, que j'aime ma patrie, je franchis ce pas avec l'intention de sauver les principes que j'ai toujours défendus, que je veux défendre encore, et que, je l'espère, vous m'aidez à défendre sur un terrain noble, généreux et fécond, où je serai à vos côtés, et où je mourrai, si Dieu exauce ma prière, après avoir obtenu pour vous l'admiration de vos ennemis mêmes.

Le sang généreux de nos soldats se dépense en combats glorieux mais stériles. Le pays, qui connaît leur valeur et leur habileté, attend, mais en vain, le moindre renseignement sur la politique des hommes qui les dirigent. Nous avons en face de nous l'Europe libérale, et on n'a rien fait jusqu'ici pour associer à notre cause les éléments assimilables qu'elle renferme...

Après m'avoir entendu, le parti carliste aura, je le crois, la sagesse et la juste appréciation requises pour porter de ma conduite un jugement équitable; car si jusqu'ici j'ai poussé l'abnégation jusqu'à souffrir en silence les attaques et les calomnies, des devoirs plus impérieux que ceux de la prudence m'obligeraient à des révélations qu'il vaut mieux, pour l'honneur de l'histoire, ensevelir dans un généreux oubli.

Je fais appel à votre raison et à vos sentiments en vous exposant loyalement ma résolution. Si vous l'imitez, vous ferez une grande chose, car vous obéirez à la voix du patriotisme qui met la paix par dessus tout. Sinon, notre bannière sera déchirée; vous resterez avec le roi; moi, je me rangerai du côté de Dieu et de la patrie.

RAMON CABRERA.

Articles proposés par le ministère d'Alphonse XII et acceptés par Cabrera.

Art. 1^{er}. Les provinces basques et la Navarre continueront à jouir de leurs fueros respectifs de la même façon qu'avant la présente guerre. Mais le gouvernement se considérera comme délivré de toute obligation envers celle de ces provinces qui ne se serait pas soumise au roi Alphonse XII, dans le délai fixé par l'art. 6.

Art. 2. Seront reconnus tous les emplois, grades, titres, décorations des généraux, chefs, officiers et autres qui certainement et positivement auraient fait partie de l'armée carliste, quelle qu'elle ait été antérieurement leur conduite dans l'accomplissement de leurs devoirs militaires.

Par le 3^e article, les militaires compris dans le précédent article seront incorporés dans l'armée alphonstiste.

Par le 4^e, la reconnaissance des grades, titres et décorations, n'aura lieu qu'après mûr examen des pièces authentiques présentées par les prétendants. Le général Cabrera sera chargé de procéder à cet examen.

L'art. 5. étend aux employés civils ce qui vient d'être réglé pour les militaires.

L'art. 6 déclare que les officiers ou employés carlistes perdront tous les droits sus-mentionnés s'ils ne font leur soumission au gouvernement d'Alphonse XII dans le mois qui suivra la publication de cette présente convention dans la *Gazette de Madrid*.

L'art. 7 confère à Cabrera le droit de proposer pour grades, décorations ou récompenses, les officiers qui, sans avoir exercé de commandement actif, auront mérité cette faveur par leur conduite dans les circonstances présentes.

Par l'art. 8, la reconnaissance des grades et emplois est étendue dans les mêmes conditions aux forces carlistes de toute la péninsule.

Par l'art. 9, le gouvernement s'engage à réparer, d'accord avec les Cortès, les dommages matériels éprouvés par les communautés et les particuliers des contrées qui sont actuellement le théâtre de la guerre.

Date de l'acceptation :

Paris, 11 mars 1875.

RAMON CABRERA.

Ce convenio porte, en outre, les signatures du duc de Santona, marquis de Manzanedo et de don Raphaël Merry del Val pour le compte des alphonstistes.

Voici la proclamation des juntes provinciales, relative à Cabrera :

« Basques-Navarrais,

» Les soussignés des trois provinces basques et du royaume de Navarre, après une

conférence avec Sa Majesté, considèrent comme un devoir d'appeler votre attention sur l'insistance avec laquelle se répand la nouvelle de la prochaine arrivée du général Cabrera. Son nom est accolé depuis quelque temps aux événements de la moindre importance, et on ne cesse pas d'affirmer qu'à sa venue les déflections seront nombreuses dans l'armée ennemie, que les ressources deviendront abondantes, et qu'enfin la guerre sera courte et le pays jouira incessamment du bonheur de la pacification.

» Il n'est pas besoin de signaler l'origine de ces rumeurs ni le but pour lequel elles se propagent; il suffit d'observer pour cela que ce sont seulement nos ennemis mortels qui peuvent profiter du trouble, de l'inquiétude et de la méfiance que ces nouvelles produisent. Repoussez donc avec indignation de pareils faux bruits, que maintenant comme toujours nous devons considérer comme d'infâmes stratagèmes de la révolution.

» Basques-Navarrais, nous ne croyons pas que vous puissiez tomber facilement dans le piège grossier qui vous est tendu par l'ennemi; nous ne croyons pas non plus qu'il existe quelqu'un, quel que soit son rang et quels que soient ses services, qui puisse nous entraîner hors du chemin de la loyauté et nous faire désertir le drapeau du roi et de la patrie pour le conduire au camp ennemi.

» Mais il est de notre devoir de vous signaler le danger: ayez toute confiance dans le zèle de vos autorités locales et surtout dans notre seigneur et roi don Carlos VII, qui est le premier intéressé à la félicité de la patrie et qui aura bien soin de ne pas négliger aucun des éléments favorables à son triomphe, et n'oubliez pas que cet ennemi qui fuit lâchement sur le champ de bataille a l'habitude d'en appeler à l'intrigue pour obtenir ce qui ne lui est pas possible par la force des armes.

» Vive l'unité catholique! vive la patrie! vive le roi!

» Estella, le 9 mars. »

(Suivent les signatures de représentants des quatre provinces.)

La correspondance carliste publie les dépêches suivantes :

Vergara, 13 mars.

(Officiel.) — Un agent se disant officieux, s'est présenté à plusieurs prélats espagnols afin de les inviter à user de leur influence en faveur de l'union de la famille royale, et à signer une exposition réclamant leur adhésion à la cause libérale, et priant le Saint-Père de conseiller au roi une transaction.

Il ajoutait avoir l'assentiment de Sa Sainteté. Le plus grand nombre de ces prélats se sont refusés à signer, répondant que don Carlos est le chef légitime de la famille, le plus âgé, le plus capable, qu'il est entouré de tous les princes de la famille royale, tandis que don Alphonse est seul et que, de plus, le libéralisme appelé catholique est condamné par plusieurs encycliques.

Estella, 14 mars.

Le gouvernement de Madrid a fini par nous reconnaître belligérants, de facto, car il vient d'autoriser ses généraux à faire l'échange des prisonniers avec nos armées du Nord, du Centre et de la Catalogne.

Cette opération a déjà commencé, mais plusieurs alphonstistes se refusent à rentrer dans l'armée libérale et demandent à servir dans les rangs carlistes.

Excellentes nouvelles de nos généraux Dorregaray, datées d'Alcala de la Selva, le 2, et de Savalls, qui est rentré le 8 à Olot, après sa victoire contre Ciriot.

L'abandon du fort Galve, près Burgos, à peine fortifié, obéit au plan stratégique arrêté par le roi avec ses généraux à Estella. Il y a concentration de nos forces opérant en Castille, dont nos ennemis n'avaient pas encore parlé.

ALLEMAGNE.

C'est le 20 de ce mois que doit se célébrer à Berlin le soixante-dix-huitième anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume. Tous les princes de l'Allemagne doivent assister aux fêtes.

Il paraît que décidément l'Allemagne vient d'interdire l'exportation des chevaux.

Comme il est établi aujourd'hui que le gouvernement français n'a donné aucun ordre d'achat dans ce pays, nous ajouterons que nous ne perdrons pas beaucoup à cette prohibition de sortie, car les achats que notre commerce proprement dit fait chaque année en carrossiers mecklembourgeois ne portaient, en somme, jusqu'ici, que sur un faible nombre de sujets.

Par la même occasion, l'Allemagne ferait bien de garder aussi ses exécrables moutons, dont elle inonde nos marchés au grand préjudice de nos éleveurs. Pendant ces trois dernières années, elle ne nous en a pas envoyé moins de 5 à 600,000 par an, c'est-à-dire le tiers de ce que consomme la ville de Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche dernier, les exercices militaires au concours hippique de Nantes ont été très-brillants.

Nous donnons aujourd'hui les noms des vainqueurs. A demain les détails.

PRIX DES EXERCICES MILITAIRES.

Chevaux d'armes montés par les sous-officiers du 11^e corps. — 1^{er} prix. MM. Trinquesse, maréchal des logis, 35^e d'artillerie. — 2^e prix. D'Hautpoul, maréchal des logis, 6^e hussards. — 3^e prix. Dupin de Saint-André, maréchal des logis, 6^e hussards.

1^{er} prix. Harnachement donné par le ministre. — 2^e prix. Cigares donnés par la Société. — 3^e prix. Cigares donnés par la Société.

Chevaux d'armes montés par les officiers du 11^e corps et par les officiers d'instruction et officiers élèves de Saumur. — 1^{er} prix. Calvin, monté par M. de Grailly (Saumur). — 2^e prix. Vera-Cruz, monté par M. Wallon, lieutenant au 6^e hussards. — 3^e prix. Algarade, monté par M. Lepage, sous-lieutenant au 6^e hussards. — 4^e prix. Cuisine, montée par M. de Bros, lieutenant au 6^e hussards.

1^{er} prix. Selle et bride de Jouri. (La Société.) — 2^e prix. Fonet de chasse (Verdier). (La Société.) — 3^e prix. Cravache (Verdier). (La Société.) — 4^e prix. Un revolver. (Le ministre de la guerre.)

Chevaux de carrière montés par les sous-écuyers et écuyers de l'École de Saumur, presque tous en selle anglaise sans étriers. — 1^{er} prix. Belle, sous-lieutenant de Vaulogé, une jumelle en aluminium. — 2^e prix. Amphion, capitaine de Witte, fouet de chasse (Verdier). — 3^e prix. Bouteille, lieutenant de Damas, cravache. — 4^e prix. Abyla, capitaine de Sesmaisons, cravache. Tous les prix offerts par la Société.

Une cravache au capitaine instructeur de Bréon, du 35^e d'artillerie, pour leçon à un cheval vicieux.

L'ÉVASION

Du pénitencier de Thouars.

Nous avons annoncé l'évasion de Billioray, l'ancien membre de la Commune.

Le *Moniteur* publie sur ce fait les renseignements très-précis qu'on va lire et que lui adresse son correspondant de Thouars :

« Depuis son internement à la maison de détention de Thouars, Billioray, en raison de son état de santé, était toujours à l'infirmerie. Il se lia, il y a quelques mois, avec un de ses co-détenus, nommé Huin, serrurier fort habile, et qui travaillait de son état dans les ateliers de la prison. Tous les deux formèrent un projet d'évasion, et Huin forgea, en prévision de ce projet, une clef, d'après une empreinte, et un levier qui est un chef-d'œuvre de serrurerie et de mécanique.

» Quelques jours avant leur évasion, Huin se fit admettre à l'infirmerie, et, dans la nuit de mardi à mercredi, entre minuit et une heure, Billioray et lui descendirent, après avoir ouvert deux portes, dans un appartement situé immédiatement au-dessous et ayant une fenêtre grillée qui donne sur la rue principale de la ville basse; cet appartement, qui sert de refroidissoir, est situé à quelques mètres au-dessous de la guérite d'un factionnaire et à trente mètres environ d'un autre poste.

» Rendus là, ils écartèrent, avec le levier, les deux barreaux du milieu et formèrent ainsi une ouverture de 43 centimètres; ils descendirent, à l'aide de leurs bretelles et d'une corde, sur le rocher qui se trouve à 3 mètres 60 centimètres au-dessous, descendirent le rocher, passèrent dans un petit jardin et se trouvèrent dans la rue.

» Ils traversèrent le Thouet sur le vieux pont, ne voulant pas passer en ville de peur de rencontrer quelque patrouille, et marchèrent dans la direction de Parthenay jusqu'à cinq heures du matin.

» Huin, assez bien portant et chaussé de bottines, marchait très-bien: mais Billio-

ray, malade et n'ayant aux pieds que des chaussons d'infirmerie, marchait très-difficilement et souffrait beaucoup.

» Ne sachant où ils étaient et mourant de faim, ils allèrent, à deux heures de l'après-midi, à une ferme, et demandèrent du pain.

» Le brigadier et un gendarme arrivèrent aussitôt à cheval. A leur vue, Huin et Billioray prirent la fuite à travers champs; ce fut aussitôt; mais ce ne fut qu'après une course assez longue que le premier fut atteint. Ils ont été ramenés jeudi à la prison, et mis immédiatement en cellule.

» Ils étaient porteurs d'une somme de 700 francs, dont 400 francs en billets de banque étaient cachés dans un bâton de réglisse et 300 francs en or dans un morceau de savon.

» Ce n'est que le matin, à 9 heures 1/2, à la visite, qu'on s'aperçut de leur fuite; le gardien d'infirmerie les avait portés présents à l'appel du matin, car il avait été trompé par un mannequin qu'ils avaient fait chacun dans leur lit, avec leur bonnet de nuit et leur capote.

» Dans la nuit, à 2 heures, le même gardien, en faisant la ronde, avait trouvé ouverte la porte par laquelle ils s'étaient enfuis et l'avait refermée sans rien dire.

Un autre journal donne les renseignements qui suivent sur cette évasion :

« La semaine dernière, le communal Billioray, condamné pour participation à l'insurrection du 18 mars, s'est évadé du pénitencier de Thouars, où il était détenu, avec un nommé Huin.

» Tous deux, au lieu de prendre le chemin de fer et d'aller se perdre dans le gouffre parisien, où il est si facile de se cacher dans la foule, se sont jetés dans la Gâtine. Ils espéraient pouvoir se réfugier dans les bois; mais aujourd'hui, grâce au télégraphe électrique et aux routes qui sillonnent cette contrée, les forêts n'ont plus de mystères pour les gendarmes.

» Billioray et son compagnon sont venus se faire prendre piteusement par la brigade de gendarmerie de la Maucaillère, près de Parthenay. Ce n'est pas cependant l'argent qui leur manquait pour gagner une terre hospitalière aux bandits. On a trouvé une somme de 900 fr. sur Billioray. L'ancien communal avait caché son trésor avec l'habileté d'un vieux forçat.

» Après avoir fouillé les évadés avec attention, les gendarmes n'avaient découvert qu'un assez maigre porte-monnaie. Ils avaient cependant remarqué que dans les poches de Billioray se trouvaient un morceau de savon et deux bâtons de réglisse. Les deux bâtons de réglisse auraient pu échapper à un examen attentif, sans le pain de savon. Que peut faire un communal d'un pain de savon? Se laver les mains! Ce fait parut si étrange au brigadier, qu'il fit rompre le morceau de savon. Aussitôt une trentaine de pièces d'or roulèrent sur le sol. Vint alors le tour de sonder les profondeurs des inoffensifs bâtons de réglisse. Eh bien! eux aussi servaient à faire de la contrebande. Ils avaient été perforés et contenaient chacun deux ou trois billets de cent francs, roulés avec ce talent qui appartient aux gens de la chiourme.

» Billioray, doublement atterré, se laissa reconduire au pénitencier qui reçut les deux captifs. L'ancien communal, au moment du départ des gendarmes, leur dit: « Je ne vous en veux pas, vous n'avez fait que votre devoir. » Cet éloge, dans une pareille bouche, flatterait médiocrement les gendarmes, si ce n'était pas l'expression des sentiments de tous les honnêtes gens pour ce corps brave et dévoué qui sait, en toutes circonstances, faire si admirablement son devoir.

M. Lenoble, boucher à Limeray (Indre-et-Loire), se trouvait dimanche dans sa carriole, sur la grande route, avec le jardinier du château de Cangy et la femme de celui-ci, quand un jeune homme, monté sur un vélocipède lancé à toute vitesse, effraya le cheval qui fit un brusque écart, par suite duquel la voiture fut renversée et le jardinier tué sur le coup. La femme du jardinier missait le sang quand un médecin, aussitôt prévenu, se porta sur le lieu de l'accident et lui donna tous les soins nécessaires. Le docteur espère qu'elle survivra à cette horrible chute.

Nous accueillons avec empressement l'étude suivante sur les sociétés d'assurances sur la vie. L'auteur, M. F. Daburon, y traite cette question d'un intérêt si grand avec toute l'autorité de son nom, de sa longue expérience et de ses études consciencieuses; aussi pensons-nous que nos lecteurs liront cette lettre avec un véritable attrait :

« Monsieur,

« Les esprits sérieux s'appliquent aujourd'hui à chercher tout ce qui peut ramener la vie, l'union, dans notre pays si profondément ébranlé et divisé depuis nos désastres. C'est à ce titre que je voudrais appeler l'attention de vos lecteurs sur un fait très-significatif et d'une haute portée, mais qui a passé presque inaperçu au milieu des préoccupations politiques de ces derniers jours.

« M. le ministre des finances, dans son projet de loi du 41 janvier dernier, proposait de frapper les assurances sur la vie d'un impôt qui, dans ses prévisions, devait rapporter 400,000 francs. Cet impôt n'a pas été admis par la commission du budget, sur les raisons qu'a fait valoir devant elle M. de Courcy, administrateur des assurances générales, lequel avait déjà, en 1863, plaidant la même cause, obtenu le même succès.

« Quelles raisons ont fait rejeter cet impôt qui certainement ne figurera plus au budget? Cela nous mène à parler de l'institution des assurances sur la vie, peu connue dans notre contrée, et sur laquelle on se fait assez souvent des idées fausses.

« La commission a rejeté l'impôt par respect et par faveur pour cette institution, dont une taxe quelconque n'eût pu que gêner et ralentir le progrès.

« Pour juger de ce qu'elle est en elle-même et de ce qu'elle peut, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'Angleterre, où elle est populaire et date de plusieurs siècles. Sans parler du crédit de l'Etat qu'elle élève et soutient avec une force merveilleuse, elle a cet effet, plus salubre encore, de contribuer puissamment à maintenir dans les familles, entre les diverses positions sociales, un équilibre, une permanence qui assurent la tranquillité du pays, et lui épargnent ces commotions, ces révoltes qui naissent chez nous de trop nombreux déclassements.

« C'est parce que cette institution, par sa nature, par son esprit, par ses statuts, si elle avait dans notre pays, où elle est jeune encore, la même assiette et les mêmes développements qu'en Angleterre, y rendrait les mêmes éminents services; c'est par ces motifs, présentés avec science et autorité par M. de Courcy, parfaitement compris et goûtés par la commission du budget, que cet impôt malencontreux de 400,000 fr. a, malgré l'état de nos finances, été écarté, comme une entrave à cette institution si utile, si digne d'encouragements.

« En Angleterre, au lieu de la taxer, on la couvre de faveurs et de privilèges.

« Mais qu'est-ce donc enfin que l'assurance sur la vie?

« La réponse, dans sa simplicité, surprendra peut-être quelques lecteurs.

« C'est un contrat d'indemnité, c'est la réparation d'un préjudice reçu.

« Des exemples, une mise en action, le feront comprendre.

« Voici une famille (combien sont dans le même cas!) qui n'a, pour moyen d'existence, comme on dit, que ses bras. Le chef de cette famille est jeune, actif, laborieux, habile. Son travail fait vivre lui, sa femme, ses enfants; et il peut, en outre, en y mettant de l'ordre, économiser, par année, cent, deux cents, mille francs, plus ou moins. Ce chef de famille, qui a bon cœur, se dit à lui-même: « Voilà qui va bien pendant que je vis, mais, à ma mort, en quel état laisserai-je ma femme, mes enfants? »

« Sans doute il peut faire des réserves et les placer. Mais il peut aussi n'en pas faire; il peut céder à la tentation de bien vivre, de trop bien vivre: Il peut aussi ne pas bien placer ses épargnes, en rester inquiet.

« Et ce que je dis de l'ouvrier s'applique également au marchand, au fonctionnaire, à l'instituteur, au médecin, à mille professions diverses, où règne l'aisance tant que le père de famille est vivant, mais, si le bien patrimonial manque, qui tombent, à sa mort, dans la détresse.

« Le propriétaire même, qui est prévoyant, songe qu'à l'heure de son décès, des droits, des frais de toute sorte, de très-lour-

des charges, attendent ses héritiers, mettront à la gêne sa femme, ses enfants.

« Hé bien! l'assurance est là qui dit au père de famille :

« Tout le mal, au moins d'argent, que ta mort doit causer, se peut éviter. Qu'à ce moment même, un capital surgisse, l'assurance se maintient dans ta maison, ton industrie même continue de marcher, et tu te survis par ce nouveau bienfait.

« Pour l'assurer, il te suffira de payer annuellement, pendant ta vie, la prime dont nous allons convenir et je m'engage à verser, à ta mort, prochaine ou éloignée, une somme déterminée. »

« Il me semble que vos lecteurs, à part le profit qu'ils en peuvent tirer pour eux-mêmes, et sans parler du crédit public si fortement lié au sort des compagnies, découvrent déjà les avantages moraux qui résultent pour la société des assurances sur la vie: encouragement à l'ordre, à l'économie, à la vie réglée; plus de sagesse dans les esprits, plus d'élevation dans les cœurs; l'habitude du sacrifice, les liens de famille resserrés; au lieu du stupide et bas matérialisme, l'âme portant avec joie ses regards par delà le tombeau.

« Voilà, monsieur, dans un faible et très-imparfait aperçu, l'assurance sur la vie. Si vos lecteurs désirent en connaître davantage, étudier son mécanisme, ses diverses combinaisons; savoir quand il est sage ou non de se faire assurer, et quelles compagnies leur offrent les plus sûres garanties; quel est le rapport ordinaire entre la prime et le capital; comment on n'est point lié indissolublement, tandis que l'assurance l'est toujours; s'ils sont curieux d'étudier ces questions et d'autres encore, très-intéressantes, qu'ils lisent, comme je l'ai fait avec grand plaisir (une heure y suffira), deux ou trois petits livres de M. de Courcy (1). Ils verront avec quelle profondeur sait penser, et avec quel charme écrire, un homme qui ne rêve qu'au bien, et qui, si Dieu lui prête vie, marquera de plus en plus sa trace dans des institutions propres à ranimer, à revivifier cette France que nous aimons plus encore depuis qu'elle est si malheureuse!

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« F. DABURON. »

Chronique Agricole.

Nous avons déjà montré que pendant les dix dernières années nous avions, bon an mal an, importé pour environ 100 millions de francs de céréales de plus que nous n'en avions exporté. Tout en constatant la périodicité des bonnes et des mauvaises récoltes, alternance qui remonte aux époques bibliques, il n'en est donc pas moins positif qu'en France les bonnes années sont les moins nombreuses, puisque, dans l'ensemble, nous sommes plutôt importateurs.

Cette situation doit faire réfléchir, et nous croyons devoir donner la statistique suivante, qui ne manque pas d'un haut intérêt, et sur laquelle nous attirons l'attention :

De 1823 à 1827, il y a eu abondance, et nous avons exporté 909,234 hectolitres de plus que nous n'en avons importé;

De 1828 à 1832, disette: l'importation dépasse l'exportation de 9,356,853 hectolitres;

De 1833 à 1837, abondance, avec exportation supérieure de 608,842 hectolitres;

De 1838 à 1842, déficit, malgré cependant trois années d'abondance et, en somme, importation supérieure de 818,961 hectolitres;

De 1843 à 1847, nouvelle disette, avec importations dépassant les exportations de 17 millions 270,593 hectolitres;

De 1848 à 1852, l'abondance revient et, avec elle, un supplément d'exportations de 15 millions 270,593 hectolitres;

De 1853 à 1857, disette: les importations sont supérieures aux exportations de 24,752,029 hectolitres.

Ainsi, en trente-cinq ans, seize années d'abondance et dix-neuf années de disette ont exigé une importation supérieure aux exportations de 36 millions d'hectolitres, soit plus d'un million d'hectolitres par an.

De 1859 à 1869, le déficit annuel a été de près de 2 millions d'hectolitres;

Enfin, de 1870 à 1874, le déficit annuel a atteint une moyenne encore plus forte.

(1) Armand Anger, Libraire-éditeur, 48, rue La Fayette, ou encore à l'Administration d'Assurances générales, rue Richelieu, 87.

Cette statistique, — que nous avons fait remonter à plus de cinquante ans en arrière, — ouvrira-t-elle les yeux de ceux qui ont été jusqu'ici assez peu renseignés pour croire que, parce que nous avons eu une bonne récolte en 1874 et que celle de 1875 se présente bien, il faut vendre leurs blés à n'importe quels prix afin de pouvoir exporter? Nous le souhaitons pour le véritable intérêt du pays.

Faits divers.

TERRIBLE CATASTROPHE DANS UNE ÉGLISE.

Les journaux américains du 26 février donnent les détails suivants sur une catastrophe dont l'église Saint-André, à New-York, a été le théâtre :

« Une foule nombreuse se pressait dans l'église; le service divin avait commencé et tous les exercices religieux, tels que le chant et les prières, qui précèdent le sermon, étaient achevés. Le prédicateur était en chaire; il avait choisi la mort pour sujet de son sermon; et d'un ton solennel, avec une sorte de pressentiment, il avertissait ses nombreux auditeurs du danger terrible qu'il y a à ne pas se préparer à cet événement, lorsque soudain un craquement effroyable, suivi bientôt d'un autre et d'un troisième, interrompirent son discours. La terreur, la panique folle qui se produisit alors, échappa à toute description.

« Une partie de la voûte s'était écroulée; une énorme masse de décombres tomba sur les personnes qui occupaient l'aile droite de l'édifice. Le désordre et l'épouvante étaient tels que quelques-uns des auditeurs des galeries de côté sautèrent en bas par dessus le bord et tombèrent au milieu de la foule; celle-ci se pressait en désordre vers les portes; plusieurs personnes furent littéralement écrasées ou étouffées; d'autres, grièvement blessées. Lorsqu'après de grandes difficultés l'église fut enfin évacuée, les morts furent emportés et les blessés relevés; cinq personnes ont perdu la vie; vingt-neuf autres ont été assez grièvement blessées pour avoir dû être transportées immédiatement à l'hôpital.

« Un grand nombre d'auditeurs, atteints légèrement ou seulement contusionnés, ont pu regagner leur demeure. Cette catastrophe est due à la chute d'un mur haut de six étages, voisin de l'église dont le toit est très-bas. Depuis le mois de janvier cette muraille restait isolée à la suite d'un incendie qui avait entièrement détruit la maison à laquelle elle se rattachait. Sans appui, elle est tombée pendant le service sur le toit de l'église situé au-dessous d'elle, a enfoncé la voûte et écrasé les fidèles sous sa masse. »

LE MAGNOLIA.

Il y a cent quarante-trois ans que fut apporté en France, dans le courant du mois d'août 1732 un pied d'arbre d'une rare beauté, indigène de l'Amérique du Nord. Il fut planté dans une propriété de Nantes et l'on s'occupa peu de lui. Même indifférence de la part des botanistes et des horticulteurs d'Angleterre, où un pied de la même espèce fut apporté quelques années plus tard. Mais, vers 1785, l'attention publique se porta sur ce magnifique produit végétal, dont quelques rares plants se montraient modestement dans les parcs. On raffola à Versailles des fleurs de cet arbre, dont on rechercha les jeunes pousses et que l'on planta à Trianon.

C'était le magnolia à grandes fleurs, *magnolia grandiflora*.

Tous les genres de beauté sont réunis dans cet arbre, qui occupe incontestablement le premier rang parmi les arbres connus. Son tronc s'élève droit et nu à une grande hauteur. La cime qui le couronne est conique. Ses feuilles sont grandes, oblongues, d'un beau vert lustré, souvent de couleur de rouille en dessous et persistantes; ses fleurs admirables sont d'un beau blanc, larges de 15 à 20 centimètres; elles exhalent une odeur enivrante et sont en si grande quantité, que rien ne peut donner une idée de l'aspect qu'a le magnolia aux États-Unis, dans les endroits frais et ombragés où le sol est profond, fertile et substantiel.

La culture attentive dont le magnolia a été l'objet en Europe et en France depuis la fin du siècle dernier a fait de ce végétal le plus bel ornement des parcs et des grands jardins. C'est, au milieu des plus riches parterres, l'individu que le propriétaire désigne avec orgueil à ses visiteurs, et nul, en effet, ne mérite plus d'honneurs que lui. A Paris, il réussit à souhait et se fait remarquer dans tous les

vastes jardins par son attitude et par le groupe soyeux de ses belles feuilles coriaces.

Dans le Midi, où il a été merveilleusement acclimaté, quoique étant originaire des contrées de l'Amérique du Nord, le magnolia a atteint une perfection, une grosseur, une altitude presque égales à celles qu'il possède dans son lieu d'origine.

Il faut, pour se donner une idée de la splendeur de cet arbre et de son élégante altitude, voir les quatre *magnolia grandiflora* qui ornent la terrasse nord d'un ancien château situé sur le bord de la Méditerranée, dans la vallée de Latté, vallée bien connue et admirée par les nombreux voyageurs qui parcourent la route de la Corniche, entre la station internationale de Vintimiglia et la frontière française.

Ces quatre magnolias, qui fixent la curiosité de tous, sont plantés depuis une quarantaine d'années. Ils forment les quatre angles d'un carré parfait et sont espacés de 4 mètres environ. Leur rapprochement semble avoir nu au développement de chaque individu; mais l'un d'eux a triomphé de la gêne que lui causaient ses voisins: il a imposé sa domination.

Des botanistes distingués se sont extasiés devant ce groupe végétal. Ils ont mesuré sa hauteur. Le plus grand magnolia atteint une altitude de quinze mètres: les autres, moins favorisés, ont douze à treize mètres d'élevation. Le tronc du plus grand a une circonférence de 1 mètre et demi environ; la circonférence de son branchage est de plus de 15 mètres.

On peut regarder cet individu comme le plus beau peut-être qu'il y ait en Europe. Aux États-Unis, le magnolia acquiert une hauteur maximum de 25 mètres: c'est son lieu d'origine, comme nous l'avons dit plus haut.

L'arbre de la vallée de Latté est le lion, le souverain du règne végétal de la Ligurie. Il a pour sujets et vassaux les citronniers, les orangers, les figuiers, les oliviers et les lauriers-roses éblouissants de verdure et de fleurs.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 16 mars.

Les bureaux se sont réunis à une heure pour procéder à la nomination de plusieurs commissions :

1° Pour l'examen de la proposition de M. le marquis de Plœuc, relative aux administrateurs de chemins de fer;

2° Pour l'examen de la proposition de M. Malartre, relative à la prorogation de l'Assemblée;

3° Pour l'examen du projet de loi relatif au conseil général de la Seine.

L'Assemblée procède, en séance publique, à un scrutin pour la nomination d'un vice-président à l'Assemblée.

M. Duclerc, le candidat des gauches, obtiendra la majorité.

Le groupe de l'appel au peuple s'abstiendra.

Le nouveau groupe de Clercq gardera la même attitude.

La droite votera blanc. On dit toujours qu'elle portera M. Lucien Brun à la vice-présidence.

La séance est ouverte à deux heures trois quarts.

M. d'Audiffret-Pasquier, en prenant possession du fauteuil de la présidence de l'Assemblée, prononce, selon l'usage, un discours pour remercier les gauches de l'avoir porté à la présidence.

M. d'Audiffret-Pasquier prononce, au début de la séance, une allocution vivement applaudie par la gauche, qu'il remercie de l'avoir appelé à un poste auquel il n'aurait jamais osé prétendre.

Il n'aura qu'à suivre les traditions de fermeté et d'impartialité qu'il trouve au fauteuil; mais il compte sur le calme et la dignité de l'Assemblée pour assurer l'autorité de ses décisions.

Le régime parlementaire a donné autrefois à la France des jours de gloire; après ses désastres, elle s'est relevée grâce à ce régime, et aujourd'hui son avenir lui est de nouveau confié; — il répond, du reste, aux souvenirs de sa famille et à ses propres sympathies.

Il coûte toujours beaucoup à un pays d'abandonner ses libertés publiques; ce sera l'honneur de la Chambre de les avoir relevées; ce sera son honneur d'avoir assuré par elles l'ordre et la sécurité.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Hiyotoko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (fin). — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Nos gravures: M. Dufaure; — *Carmen*, au théâtre de l'Opéra-Comique; — Marc Séguin; — Le palais de l'Exposition agricole de Philadelphie; — Le sauvetage de la *Normandie* par le yacht la *Fauvette*; — Expériences de torpilles faites à Toulon; — Barbison; — L'Observatoire du pic du Midi; — Revue financière de la semaine. — Faits divers.

Gravures: M. Dufaure. — Théâtre de l'Opéra-Comique: *Carmen*. — Marc Séguin, inventeur de la chaudière tubulaire des locomotives. — L'Exposition universelle de Philadelphie: le pavillon de l'Agriculture. — Le naufrage du paquebot la *Normandie*: le yacht la *Fauvette* allant au secours de la *Normandie*, échouée sur les récifs de Saint-Honorat. — Expériences faites en rade de Toulon sur la frégate l'*Eldorado*, au moyen des torpilles (5 gravures). — L'auberge des artistes, à Barbison. — Le nouvel Observatoire du pic du Midi; — Le ravin d'Avicès. — Echees. — Rebus.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine:

Paris: restitution gratuite, sur l'initiative de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, des outils et des ins-

truments de travail engagés au Mont-de-Piété; funérailles de Corot, à l'église Saint-Eugène; reconstruction de l'Hôtel-Dieu, anciens et nouveaux bâtiments (cinq sujets); portrait de M. Charles Savary, député de la Manche; Tiflis: capitale de la Géorgie, vue générale, la cathédrale arménienne; montagnards géorgiens; revue comique du mois, par Cham (douze gravures); calendrier du chasseur: mars; souvenir du pays. — Rebus, problème d'échees.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 109^e fascicule, VIN à ZAG, est en vente.

UN JOURNAL PARLEMENTAIRE.

Députés fondateurs:

MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, général Billot, Boucau, Charlton, Crémieux, Faye, Fourcand, Grévy, Jozon, O. de La Fayette, Leroyer, Lucet, Méline, Rameau, Rioulet, Léon Robert, Ch. Rol-

land, Sénard, Tassin, Turquet, Warnier, Wilson, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'*Opinion Nationale* est le Seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée.

Le lecteur, y trouvant en outre de nombreux documents parlementaires et des informations exactes, peut donc étudier et juger en toute connaissance de cause les questions traitées à la Chambre.

Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. La fondation de la République, le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, la réalisation des réformes nécessaires impérieusement réclamées par les esprits éclairés dans toutes les branches de l'administration, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'*Opinion Nationale*.

Mais on ne vit pas de politique pure: le mouvement commercial, intellectuel, artistique, mérite d'occuper une grande place dans la presse quotidienne. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS: un an, 64 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois, 16 fr.

Bureaux: rue Coq-Héron, 5, Paris.

L'*Opinion Nationale* est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE: Le Siège de Paris, un beau volume in-8^o.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes des hôpitaux de Paris.
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, taches, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc.
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôpital d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Départ à Angers, à la pharmacie MENIERE, place du Palais.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	65	20	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	715	» 5	» 20	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	795	» 35	» 20
4 1/2 % jouiss. septembre...	93	20	» 05	Crédit Mobilier...	585	» 5	» 42	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1410	» 70	» 20
5 % jouiss. novembre...	103	30	» 05	Crédit foncier d'Autriche...	620	» 5	» 20	Société autrichienne, j. janv.	695	» 20	» 20
Obligations du Trésor, 1. payé.	472	50	» 20	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	» 5	» 20	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226	»	» 20	Est, jouissance nov.	552	50	» 20	Orléans	306	»	» 20
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	460	»	» 20	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	950	»	» 20	Paris-Lyon-Méditerranée...	302	»	» 20
— 1865, 4 %	490	10	» 20	Midi, jouissance juillet.	695	» 5	» 20	Est	301	50	» 20
— 1869, 3 %	323	75	» 1	Nord, jouissance juillet.	1170	»	» 5	Nord	305	75	» 20
— 1871, 3 %	300	»	» 9	Orléans, jouissance octobre.	950	»	» 20	Ouest	300	»	» 20
— 1875, 4 %	454	»	» 23	Ouest, jouissance juillet, 65.	610	»	» 20	Midi	301	»	» 20
Banque de France, j. juillet.	3890	»	» 5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	» 20	Deux-Charentes	286	50	» 20
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	» 10	Société immobilière, j. janv.	937	50	» 2	Vendée	253	»	» 20
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	» 20	Compagnie parisienne du Gaz.	77	50	» 2	Canal de Suez	517	50	» 20
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297	40	» 20	C. gén. Transatlantique, j. juill.	390	»	» 22				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	950	»	» 20								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-post.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-post.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
LES BIENS

ci-après désignés,

Dépendant des successions de M. Jean Goubault et M^{me} Jeanne Richer, son épouse.

Ville et commune de Saumur.

Maison, rue de Fenet, n° 8, et rue du Bellay, n° 7.

Maison, caves et jardin, rue de Fenet, n° 5.

Maison et dépendances, rue Notre-Dame, n° 99.

Portion de maison, rue de Fenet, n° 19.

Caves à cheminée, avec jardins dans le coteau.

Cave avec pressoir, au Petit-Puy.

Rente foncière de 50 francs.

S'adresser audit notaire. (140)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PETITE MAISON

Située à Bagneux, sur le chemin de la Pierre-Couverte à la vieille église, avec écurie, jardin, cellier, et 16 ares 50 centiares environ de vigne;

Le tout en un tenant, joignant M. Beaumont au levant.

S'adresser, pour visiter, à M. SUREAU, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER. (119)

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite,
MAISON

Rue d'Orléans,

Anciennement occupée par M. Milon, libraire.

S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE pour valet de chambre et jardinier.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
DE SUITE,

Pour cause de décès,

UNE BOULANGERIE

PARFAITEMENT ACHALANDÉE.

Située à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE BOUTIQUE ET CHAMBRES,

au rez-de-chaussée, rue Saint-Nicolas, n° 67.

S'adresser à M. MONESTE-LASNIER, rue Saint-Nicolas, n° 67. (154)

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant: salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

Rue des Pâiens, n° 4.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Ecurie, remise, nombreuses servitudes, très-grand jardin.

S'adresser à M. DURON, huissier, qui l'occupe. (146)

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

DRAGÉES MEYNET
D'EXTRAIT
DE FOIE DE MORUE

100 DRAGÉES 5 fr. Plus efficaces que l'huile. Ni dégoût ni renvois. CONSEILLÉES en toutes saisons. Expédit.

Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31. Dépôt à Saumur: phar^{ie} PERRIAU; phar^{ie} BRILLATZ-GIRAULT. (147)

FILS FER GALVANISÉS
ET RAIDISSEURS

Pour vignes, qualité supérieure, à des prix très-modérés.

Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

UN HOMME, de trente ans, sachant lire et écrire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, de 14 ans, très-fort, sachant lire et écrire, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS: Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHOCOLAT-MENIER

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

LE VÉRITABLE NOM

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1^{er} AVRIL 1875.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.

Listes et renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

HYGIÈNE PRODUITS RECOMMANDÉS SANTÉ

ASTHME Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations, calmés à l'instant et guéris par les TUBES LEVASSEUR. Boîte: 3 fr.

NEURALGIES Migraines, Crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les PILULES ANTI-NEURALGIQUES du Dr CRONIER. La boîte: 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, Paris.

BAIN DE PENNES Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales. BAIN DE MER chez soi en toute saison. Remplace les bains alcalins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 1. Dans les pharmacies et établissements de bains.

BENEDICTINE Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp. la meilleure de toutes les liqueurs de table. Tonique, digestif, apéritif et anticholérique. Toujours exiger l'étiquette ci-contre:

PILULES DE BLAUD EMPLOYÉES PAR LES MÉDECINS avec le plus grand succès depuis plus de 40 ANNÉES, pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre: Le flacon: 5 francs; le demi flacon: 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.